



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Devenir des juridictions en milieu rural

Question écrite n° 24753

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur ses intentions réelles sur le devenir des juridictions rurales. Alors qu'une large mobilisation des élus et des professionnels du droit a permis d'acter le maintien de plusieurs juridictions dans les départements ruraux, les professionnels du droit constatent depuis que la chancellerie organise, par plusieurs biais, de véritables coquilles vides, probablement pour justifier ensuite leur regroupement. Il prend l'exemple du pôle de judiciaire de Lisieux où la fusion annoncée des greffes des tribunal d'instance, tribunal de grande instance et conseil des prud'hommes va engendrer, au 1er janvier 2020, une diminution de 30 % des effectifs, ce qui ne manquera pas d'allonger les délais de traitements des dossiers, au détriment des justiciables. En outre, il lui demande de bien vouloir clarifier sa position sur le maintien d'un juge d'instruction dans chacune des juridictions ainsi que sur la perspective de spécialisation des juridictions.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24753

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10245

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)